

## QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC CAMPAGNES DE MESURE DES POLLUANTS (benzène, formaldéhyde et Dioxyde de Carbone)

### Prestation de prélèvements réalisée par Aveyron Labo en partenariat avec le Laboratoire EVA (31)

La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 a posé l'obligation de surveiller périodiquement la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public (ERP). Le Décret n°2015-1000 du 17 Août 2015 détaille la mise en œuvre de cette surveillance.

Afin de définir le nombre de pièces à instrumenter, il est nécessaire d'établir une stratégie d'échantillonnage. Pour cela, nous avons besoin d'informations sur les caractéristiques de construction de l'établissement pour définir des Groupes de Pièces Représentatifs.

- 2 campagnes espacées de 5 à 7 mois
- Prélèvement en continu durant 4.5 jours par campagne.

Désignation	Méthode	Cofrac
Déplacement, Intervention, évaluation des moyens d'aération, campagnes période froide et chaude	Guide d'application LCSQA et CSTB	C
Définition de la stratégie d'échantillonnage, interprétation des mesures sur terrain, rapport, conclusions §	Guide d'application LCSQA et CSTB	C
Analyses benzène §	ISO 16017-2 Oct 2003	C
Analyses formaldéhyde §	ISO 16000-4 Fév 2012	C

§ Paramètres sous traités à notre laboratoire partenaire le Laboratoire LD31 EVA

C : paramètre accrédité COFRAC Accréditation n°1-1104 Essais, Portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)